

DEPARTEMENT

De l'Allier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'ARFEUILLES**

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal	12
- en exercice	12
- qui ont pris part à La délibération	11

Séance du 6 décembre 2010

**L'An Deux Mille Dix
et six du mois de décembre
à vingt heures, le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de M. TERRACOL
Jacques, Maire.**

**Présents : MM. TERRACOL Jacques, LAREURE
Lucien, HERBIN Joseph, DEPALLE Gérard,
DECORET Nathalie, VERNISSE Béatrice, SAINT
GERAND Valérie, DECORET Michel, BARTASSOT
Jean-Pierre, PERICHON Emile.**

**Excusée : Madame Claire HOSPITAL donne pouvoir
à Monsieur Jacques TERRACOL pour les votes
ayant lieu lors de cette session.**

Absente : Madame SAINT GERAND Huguette

Secrétaire de séance : Mlle DECORET Nathalie

Date de convocation : 26/11/2010

**SOUS-PREFECTURE DE VICHY
DOCUMENT REÇU LE**

20 JAN. 2011

VU POUR VALOIR RÉCÉPISSÉ

Objet de la délibération : Mise à 2x2 voies de la RCEA

Pour la mise à niveau de la Route Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 % correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- la mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures des transports. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71-A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aire de service et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de la commune d'Arfeuilles réuni le 6 décembre 2010 déclare :

- l'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- déclare par 5 voix pour, 3 contre et 3 nulles son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de modernisation des Itinéraires 2010-2014).
- la nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en services de cette route express à 2x2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme en Mairie le 14/12/2010

Le Maire,
TERRACOL Jacques

